



Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

TRIBUNAL ADMINISTRATIF NANTES
Monsieur le Président
6 allée de l'Île-Gloriette – CS 24111
44041 NANTES Cedex

Service Urbanisme

Dossier suivi par Aymeric COLETTA

aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr

Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1026/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Désignation d'un commissaire enquêteur
Modification de droit commun n°1 du PLU des Herbiers

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération du conseil Municipal n°22 en date du 9 octobre 2017 et par arrêté du conseil communautaire n° A17-43 en date du 26 janvier 2018, la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme des Herbiers a été engagée par la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Conformément à l'article R.123-5 du Code de l'environnement, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur afin de mener une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme des Herbiers. Je vous transmets à cet effet la délibération et l'arrêté notifiés au Préfet de Vendée et autres personnes publiques associées.

Pour la période d'enquête et compte tenu du calendrier des conseils municipaux et communautaires, **je souhaite que l'enquête publique se déroule en janvier/février 2019.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma plus haute considération.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

PREFECTURE DE LA VENDEE
Monsieur le Préfet
29, rue Delille
85922 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1027/10

Objet : Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Herbiers (85)
Saisine

Monsieur le Préfet,

Le 26/01/2018, j'ai pris un arrêté au nom de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), relatif à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Herbiers.

Le dossier, ci-joint, prévoit des dispositions réglementaires visant à autoriser ou à modifier les extensions ou les annexes des bâtiments d'habitation existants situés dans les zones agricoles et naturelles. Aussi, je sollicite au nom de la Communauté de communes du Pays des Herbiers un examen devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en application de l'article L.151-12 du Code de l'urbanisme.

A ce titre, je vous informe qu'une copie du présent courrier est adressée au secrétariat de la CDPENAF (Service Urbanisme et Aménagement unité Politique d'Aménagement et de Gestion de l'Espace à la DDTM85).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

PREFECTURE DE LA VENDEE
Monsieur le Préfet
Benoît BROCARD
29 rue Delille
85922 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1028/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

DDTM
Monsieur le Directeur
Stéphane BURON
19 rue Montesquieu
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1029/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

DREAL
Madame la Directrice
Annick BONNEVILLE
5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 NANTES Cedex 2

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1030/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Madame la Directrice,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

CONSEIL REGIONAL
Madame la Présidente
Christelle MORANCAIS
Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9

Service Urbanisme

Dossier suivi par Aymeric COLETTA

aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr

Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1031/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers



Grandissons durablement
8 communes s'engagent pour un développement durable

6 rue du Tourniquet - B.P. 405 - 85504 LES HERBIERS
Tél. 02 51 66 82 27 - Fax 02 51 91 29 84 - E-mail : info@cc-paysdesherbiers.fr - Web : www.cc-paysdesherbiers.fr





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Monsieur le Président
Yves AUVINET
40 rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1032/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Communauté de Communes du Pays des
Herbiers
Madame la Présidente
Véronique BESSE
6 rue du Tourniquet - CS 40209
85504 LES HERBIERS CEDEX

Service Urbanisme

Dossier suivi par Aymeric COLETTA

aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr

Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1033/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers



Grandissons durablement
8 communes s'engagent pour un développement durable





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Chambre de Commerce et d'Industrie de
Vendée
Monsieur le Président
Arnaud RINGEARD
16 rue Olivier de Clisson - BP 49
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1034/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de
Vendée
Monsieur le Président
Daniel LAIDIN
35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Service Urbanisme

Dossier suivi par Aymeric COLETTA

aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr

Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1035/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers



Grandissons durablement
8 communes s'engagent pour un développement durable





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Chambre d'Agriculture de Vendée
Monsieur le Président
Joël LIMOUSIN
21 boulevard Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1036/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Syndicat Mixte du Pays du Bocage
Vendéen
Monsieur le Président
Wilfried MONTASSIER
2 rue Jules Verne
85250 SAINT-FULGENT

Service Urbanisme

Dossier suivi par Aymeric COLETTA

aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr

Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1037/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers



Grandissons durablement
8 communes s'engagent pour un développement durable





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Monsieur Le Maire
Jean-Claude GIRAUD
Place Sapinaud
85130 LA GAUBRETIÈRE

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1038/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Monsieur Le Maire
Gérard HERAULT
22 bis rue du Calvaire
85500 CHAMBRETAUD

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1039/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Monsieur Le Maire
Jean-Yves GODET
2 Place Monseigneur Bonneau
85590 LES EPESES

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél: 02.51.91.29.80

AC – 1040/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Monsieur Le Maire
Gérard PREAU
Place Charles Gaschignard
85590 SAINT-MARS-LA-REORTHE

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1041/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Madame Le Maire
Bénédicte GARDIN
42 rue de l'Eglise
85500 SAINT-PAUL-EN-PAREDS

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1042/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Madame Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Monsieur Le Maire
Hervé ROINEAU
11 rue du Commandant Guilbaud
85640 MOUCHAMPS

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1043/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Madame Le Maire
Roselyne PHILIPART
8 bis route de l'Océan
85250 VENDRENNES

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1044/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Madame Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Monsieur Le Maire
Serge FICHET
1 rue de la Mairie
85500 MESNARD-LA-BAROTIERE

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1045/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Monsieur Le Maire
Paul BOUDAUD
20 rue Nationale
85250 SAINT-FULGENT

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1046/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

MAIRIE
Monsieur Le Maire
Jean-Pierre DENIAUD
28 rue de la Promenade
85500 BEAUREPAIRE

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1047/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Communauté de Communes du Pays de
Mortagne
Monsieur le Président
Gérard HERAULT
21 rue Johannes Gutenberg
Pôle du Landreau - CS 80055
85130 LA VERRIE

Service Urbanisme

Dossier suivi par Aymeric COLETTA

aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr

Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1048/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Communauté de Communes Saint-Fulgent
- Les Essarts
Monsieur le Président
Wilfried MONTASSIER
2 rue Jules Verne
85250 SAINT-FULGENT

Service Urbanisme

Dossier suivi par Aymeric COLETTA

aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr

Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1049/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers



Grandissons durablement
8 communes s'engagent pour un développement durable





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Communauté de Communes du Pays de
Chantonnay
Monsieur le Président
Jean-Jacques DELAYE
65 avenue du Général de Gaulle - BP 98
85111 CHANTONNAY Cedex

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1050/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers



Grandissons durablement
8 communes s'engagent pour un développement durable





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Communauté de Communes du Pays de
Pouzauges
Monsieur le Président
Dominique BLANCHARD
La Fournière
85708 POUZAUGES Cedex

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1051/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers



Grandissons durablement
8 communes s'engagent pour un développement durable





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Centre National de la Propriété Forestière
Monsieur le Président
Antoine d'AMECOURT
47 rue de Chaillot
75116 PARIS

Service Urbanisme

Dossier suivi par Aymeric COLETTA

aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr

Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1052/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Centre Régional de la Propriété Forestière
Monsieur le Directeur
Arnaud GUYON
36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1053/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Institut National de l'Origine et de la
Qualité
Madame la Directrice
Marie GUJTARD
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 30003
93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Service Urbanisme

Dossier suivi par Aymeric COLETTA

aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr

Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1054/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Madame la Directrice,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers



Grandissons durablement
8 communes s'engagent pour un développement durable





Madame La Présidente
Maire des Herbiers

à

Institut National de l'Origine et de la
Qualité
Monsieur le Directeur
Pascal CELLIER
16 rue du Clon
49000 ANGERS

Service Urbanisme
Dossier suivi par Aymeric COLETTA
aymeric.coletta@cc-paysdesherbiers.fr
Tél : 02.51.91.29.80

AC – 1055/10

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU de la commune des Herbiers.

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur le projet de modification n°1 de droit commun du PLU de la commune des Herbiers.

Le dossier de modification est composé des pièces suivantes :

- La délibération n°22 du 9 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal de la ville des Herbiers a autorisé le lancement d'une procédure de modification de droit commun n°1 de son PLU.
- L'arrêté n° A17-43 du 26 janvier 2018 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de la ville des Herbiers, devenue compétente en matière de PLU depuis le 27 mars 2017.
- La notice de présentation exposant les motifs de la modification n°1 de droit commun du PLU des Herbiers.
- Le règlement écrit modifié.
- Les planches du règlement graphique modifiées,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées.

Pièces que vous pourrez télécharger en suivant ce lien : <http://cloud.lesherbiers.fr:8000/d/8673859f5e/>

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Véronique BESSE
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays des Herbiers

